

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DASCO 13G Approbation du changement de dénomination du collège Vincent d'INDY situé 8, avenue Vincent d'Indy (12e) en collège Germaine TILLION.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L. 421 – 24 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer le nom de collège Germaine TILLION à l'établissement public local d'enseignement précédemment dénommé collège Vincent D'INDY situé 8 avenue Vincent d'Indy (12^{ème}), relevant de la compétence du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : L'établissement public local d'enseignement précédemment dénommé collège Vincent D'INDY situé 8 avenue Vincent d'Indy (12^{ème}) et relevant de la compétence du Département de Paris est désormais dénommé collège Germaine TILLION.